

P R O G R A M M E  
**ONU-REDD**



# Compte-rendu de la douzième réunion du Conseil d'orientation

---

PROGRAMME ONU-REDD

---

8-9 juillet 2014

Lima, Pérou

## Table des matières

Récapitulatif des décisions – 12 <sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD.....	3
Introduction.....	5
Séance 1 : Ouverture et approbation de l'ordre du jour .....	5
Séance 2 : Présentation des progrès et résultats depuis le 11 <sup>ème</sup> Conseil d'orientation .....	6
Séance 3 : Questions relatives à la stratégie et aux politiques .....	12
Séance 4 : Programmes nationaux.....	14
Séance 5 : Point sur l'AAN .....	17
Séance 6. Demandes d'allocation de fonds .....	20
Séance 7 : Normes d'assurance de la qualité pour le niveau 2.....	26
Séance 8 : Questions relatives à la stratégie et aux politiques (2 <sup>ème</sup> partie) .....	26
Séance 9 : Clôture de la réunion .....	29
Annexe 1 : Liste des participants.....	31

## Récapitulatif des décisions – 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

### Séance 1 : Ouverture et approbation de l'ordre du jour

1. Les membres du Conseil d'orientation ont approuvé l'ordre du jour pour la 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation.

### Séance 2 : Présentation des progrès et résultats depuis le 11<sup>ème</sup> Conseil d'orientation

2. Le Conseil d'orientation a pris note du point d'information sur le cadre de financement du Fonds du Programme ONU-REDD et approuvé le rapport annuel 2013 du Fonds du Programme ONU-REDD.

### Séance 4 : Point sur les Programmes nationaux

3. Le Conseil d'orientation a pris note des besoins budgétaires estimatifs pour le Honduras et l'Ouganda et de leurs avancées dans la préparation des R-PP, et les a encouragés à présenter formellement leurs Programmes nationaux pour la treizième réunion du Conseil d'orientation, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil.
4. Le Conseil d'orientation a approuvé l'approche proposée pour la création d'une réserve de projets de Programmes nationaux sous forme de manifestations d'intérêt, comme l'indique le document de référence de la séance ([UNREDD/PB12/2014/4a/pipeline](#)). Il a en outre réactivé le groupe de travail du Conseil d'orientation, lui donnant mandat d'examiner les manifestations d'intérêt et de choisir les nouveaux pays susceptibles d'être appuyés par des Programmes nationaux. Les membres du Conseil d'orientation ont été invités à se porter volontaires pour participer au groupe de travail qui sera mis sur pied dans les deux semaines suivant la douzième réunion du Conseil d'orientation.

### Séance 6 : Demandes d'allocations de fonds

#### *6a. Plan de travail et budget 2015 de l'AAN*

5. Le Conseil d'orientation a approuvé le plan de travail et le budget révisés pour la 4<sup>ème</sup> année (2015) de l'"appui aux activités nationales de REDD+ : cadre du programme global 2011-2015" (AAN) et l'allocation de 24 432 943 dollars É.-U., comme stipulé au formulaire de demande de fonds.

#### *6b. Présentation des Programmes nationaux*

6. Le Conseil d'orientation a approuvé la demande de fonds de l'**Argentine** d'un montant de 3 842 370 dollars É.-U. pour son Programme national et l'allocation budgétaire correspondante, conformément au formulaire de demande de fonds, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil, durant les examens techniques indépendants et par le secrétariat. Ces

recommandations devront figurer dans le R-PP et le document de Programme national avant la finalisation.

7. Le Conseil d'orientation a approuvé la demande de fonds de la **Côte d'Ivoire** d'un montant de 3 210 000 dollars É.-U. pour son Programme national et l'allocation budgétaire correspondante, conformément au formulaire de demande de fonds, en tenant compte des recommandations des examens techniques indépendants et du secrétariat. Ces recommandations devront figurer dans le R-PP et le document de Programme national avant la finalisation.
8. Le Conseil d'orientation a approuvé la demande de fonds de la **Mongolie** d'un montant de 3 996 450 dollars É.-U. pour son Programme national et l'allocation budgétaire correspondante, conformément au formulaire de demande de fonds, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil d'orientation, durant les examens techniques indépendants et par le secrétariat. Ces recommandations devront figurer dans le R-PP et le document de Programme national avant la finalisation.

### **Séance 8 : Questions relatives à la stratégie et aux politiques**

#### *8a. Élaboration de la stratégie du Programme*

9. Le Conseil d'orientation a approuvé la feuille de route ([UNREDD/PB12/2014/VIII/8a/INF1](#)) présentée lors de sa 12<sup>ème</sup> réunion et demandé aux organismes et au secrétariat de lancer le processus décrit afin d'élaborer la stratégie 2016 – 2020 du Programme ONU-REDD et de présenter une proposition de stratégie qui sera débattue lors de la treizième réunion du Conseil d'orientation.

#### *8b. Évaluation du Programme*

10. Le Conseil d'orientation a approuvé la réponse aux trois recommandations de l'évaluation externe adressées au Conseil, et a pris acte de l'ébauche de réponse aux neuf recommandations adressées aux organismes de l'ONU-REDD et auxquels ceux-ci ont réagi. Le Conseil d'orientation a demandé au secrétariat du Programme ONU-REDD de compiler et finaliser la version consolidée de la réponse de la direction et de la transmettre au Conseil pour information. Le Conseil d'orientation a encouragé les pays à prendre note des recommandations les concernant.

### **Séance 9 : Clôture de la réunion**

11. Le Conseil d'orientation a approuvé la tenue proposée de sa prochaine réunion, la treizième du Conseil, parallèlement à celle du FCPF, en Afrique au cours de la première moitié du mois de novembre 2014. Le secrétariat communiquera les dates et lieux de la réunion après leur confirmation.

## Introduction

Le Programme collaboratif des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (le Programme ONU-REDD) a tenu la 12<sup>ème</sup> réunion de son Conseil d'orientation les 8-9 juillet 2014 à Lima, au Pérou. La réunion était coprésidée par le professeur W.D.L. Sumathipala, président de la Fondation nationale pour la science et du comité national pour l'atténuation des changements climatiques (Sri Lanka), et par M. Eduardo Rojas, sous-directeur général au département des forêts (FAO). La réunion a rassemblé 102 participants (voir l'annexe 1). L'ensemble des documents de travail et des présentations est disponible sur le site Internet et l'espace collaboratif de travail du Programme ONU-REDD.

## Séance 1 : Ouverture et approbation de l'ordre du jour

### 1a. Accueil et brève présentation des coprésidents

M. Mario Boccucci, chef du secrétariat du Programme ONU-REDD, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion, et remercié le Pérou, pays hôte, d'accueillir cet événement en prélude à la COP 20 de la CCNUCC qui se tiendra à Lima en décembre 2014. M. Boccucci a ensuite présenté le professeur W.D.L. Sumathipala et M. Eduardo Rojas-Briales, coprésidents de la 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation.

Le professeur W.D.L. Sumathipala a ouvert la réunion en remerciant les représentants des pays partenaires du Programme, désormais au nombre de 53, qui assistaient à la réunion, et les observateurs, de s'être rendus à Lima, et il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'orientation. Il a également remercié les donateurs, en particulier la Norvège pour son soutien constant aux forêts dans les pays en développement. Il a noté que la 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation, organisée préalablement au Sommet sur le Climat du secrétaire général à New York en septembre, et à la COP 20 de la CCNUCC à Lima, est l'occasion pour tous les participants d'œuvrer ensemble de manière à influencer positivement ces événements marquants pour la REDD+, et, en fin de compte, à tirer les avantages que recèle la REDD+. Il a invité tous les participants à établir un environnement de collaboration, de respect et de réciprocité pour la réunion, et souhaité la bienvenue à M. Eduardo Rojas Briales, son coprésident.

M. Eduardo Rojas Briales a souhaité la bienvenue à Lima à tous les participants. Il est d'abord revenu sur le rapport quinquennal du Programme diffusé la veille aux participants, et loué les succès, illustrés dans le rapport, qui ont été obtenus grâce au travail collaboratif des pays partenaires du Programme ONU-REDD et du personnel technique du Programme, et grâce à l'appui constant des donateurs impliqués. Il a aussi fait valoir les défis soulevés par la REDD+, lesquels sont mis en avant dans le rapport, de même que l'évaluation indépendante du Programme, avant d'évoquer les nombreux obstacles qu'a dû négocier le Programme pour arriver là où il se trouve aujourd'hui. Il a aussi rappelé au Conseil que le Programme n'était pas une plateforme de négociation, mais une initiative technique dont la vocation est d'aider les pays à réaliser l'objectif de la REDD+ et d'en tirer des avantages connexes en termes sociaux et environnementaux.

Dans son discours d'ouverture, Mme Rebeca Arias, coordonnatrice résidente de l'ONU, a évoqué la prochaine COP 20 de la CCNUCC à Lima, et l'appui que le PNUD Pérou fournira au gouvernement du Pérou. Elle a également attiré l'attention sur les efforts du Programme ONU-REDD et de ses 53 pays partenaires, de concert avec le FCPF facilité par la Banque mondiale, pour aider la communauté mondiale à accélérer l'obtention des avantages sociaux, environnementaux et économiques de la REDD+. Mme Arias a ensuite noté que l'appui ciblé du Programme ONU-REDD dont a bénéficié le gouvernement du Pérou a contribué à renforcer les capacités de REDD+ et à rapprocher les parties prenantes.

## **1d. Examen et approbation de l'ordre du jour**

### *Annonce concernant les observateurs à titre ponctuel*

Les coprésidents ont présenté les observateurs ponctuels présents, dont la requête en vue d'observer la réunion du Conseil d'orientation avait été préalablement approuvée. Il s'agissait de la Climate Markets and Investors Association (CMIA) et de Derecho, Ambiente y Recursos Naturales (DAR), à Lima. En outre, une demande a été déposée par The Nature Conservancy peu avant la réunion et a également été approuvée.

Les coprésidents ont présenté l'ordre du jour provisoire, rappelé que les décisions du Conseil d'orientation étaient prises de manière consensuelle, souligné certains points opérationnels, insistant par exemple sur l'impératif de ponctualité, et rappelé aux participants de signer le formulaire de déclaration de conflits d'intérêts.

L'ordre du jour a été adopté par le Conseil d'orientation. Voir la **décision 1** du Conseil d'orientation.

## **Séance 2 : Présentation des progrès et résultats depuis le 11<sup>ème</sup> Conseil d'orientation**

### **2a. Aperçu des progrès et résultats depuis la 11<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation**

M. Boccucci, Mme Thais Linhares-Juvenal, agent de Programme, et Mme Mirey Atallah, agent de Programme au sein du secrétariat du Programme ONU-REDD, ont informé le Conseil d'orientation des principaux jalons depuis sa 11<sup>ème</sup> réunion.

M. Boccucci a rappelé au Conseil d'orientation les principales décisions prises lors de la 11<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation et fait le bilan des résultats obtenus depuis lors, notamment l'approbation de la demande d'attribution de fonds du Bangladesh, l'approbation des changements apportés au Programme national du Panama et sa prorogation sans frais, qui ont permis la reprise de la mise en œuvre du Programme national, et l'examen de la structure du Conseil d'orientation. La Guinée Bissau, le Malawi, la Guinée équatoriale et le Tchad ont été acceptés en tant que pays partenaires, ainsi qu'une prorogation pour permettre à la Colombie de signer son document de Programme national. Parmi les autres événements marquants, M. Boccucci a noté l'annonce de l'initiative Afrique de l'Est sur le commerce illégal du bois et la REDD+, l'appui à l'Abu Dhabi Ascent, la

préparation du sommet sur le climat du secrétaire général en septembre 2014, et les travaux actuels sur la nouvelle plateforme en ligne de partage de connaissances, prévue pour août 2014.

Mme Linhares-Juvenal a présenté un rapport sur l'évolution de l'appui aux activités nationales de REDD+ : cadre du Programme global 2011-2015 (AAN), notamment l'approbation du plan de travail et budget révisés 2014 lors de la dernière réunion du Conseil d'orientation. Parmi les événements majeurs, elle a mentionné le renforcement de l'appui à l'engagement du secteur privé, l'Académie pour la REDD+, le processus d'évaluation des besoins des pays et l'offre accrue dans le cadre de l'appui ciblé. Au cours des six mois qui ont suivi la dernière réunion du Conseil d'orientation, elle a souligné le lancement de l'outil du Programme ONU-REDD pour l'adoption des garanties par les pays (CAST en anglais), la progression notable des garanties dans les pays, et d'autres avancées dans certains pays, telles qu'une publication sur le cadre juridique pour la REDD+ et les recommandations en vue de réformes juridiques au Kenya.

Mme Atallah a dressé un bilan des Programmes nationaux, qui comptent douze Programmes actifs, six Programmes achevés, cinq Programmes en réserve et deux pays de niveau 2. En ce qui concerne l'harmonisation des processus de notification du Programme ONU-REDD et du FCPF au niveau des pays, Mme Atallah a indiqué qu'il avait été convenu de synchroniser les calendriers et la teneur du FCPF et du Programme ONU-REDD. Compte tenu des similarités des modèles de rapports et le nombre limité de pays où la mise en œuvre des programmes se chevauchent, l'harmonisation se fera au cas par cas dans les pays en question. Le nouvel tableau de suivi pour les Programmes nationaux a été brièvement présenté en prenant l'exemple d'un pays, et sera débattu plus avant au cours de la séance 4.

La présentation complète est disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/UN-REDD-PB12>

Invité par le coprésident, et rappelant la demande du CO11 à Genève, la représentante de l'Équateur a apporté des éclaircissements concernant la fermeture de la Fundación Pachamama. Elle a expliqué que le processus juridique était actuellement en cours, notant son lien avec l'exploration pétrolière et l'absence de relation avec le processus de REDD+ en Équateur. Toutefois, dans la mesure où la Fundación reçoit son permis du ministère de l'Environnement du fait de son domaine d'activité, sa fermeture a été effectuée par le ministère de l'Environnement à la demande du ministère de l'Intérieur. À la demande du Conseil d'orientation, des éclaircissements ont été apportés concernant la nature du processus juridique. Le représentant de l'Équateur a indiqué qu'il comprenait un appel à une résolution du ministère de l'Intérieur de dissoudre la Fundación Pachamama. Concernant les liens avec la REDD+, elle a précisé que les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables correspondent à différents cadres juridiques en vertu de la Constitution équatoriale, qui reconnaît les droits fonciers collectifs en relation aux forêts. De ce fait, le comité directeur du Programme a estimé que la fermeture de la Fundación n'aurait aucune incidence sur la REDD+ ni sur le Programme national ONU-REDD.

Avis du Conseil d'orientation :

Des éclaircissements ont été sollicités concernant les nouveaux pays partenaires adhérant au Programme, et la possibilité pour le Conseil d'orientation d'intervenir dans l'acceptation ou le rejet de ces demandes.

Le secrétariat a répondu que le règlement intérieur du Programme ONU-REDD ne fixait aucun critère en ce qui concerne l'admission de nouveaux pays partenaires au Programme. Le secrétariat a confirmé qu'à ce jour, toutes les demandes d'adhésion des pays ont été acceptées.

## **2b. État financier du Fonds du Programme ONU-REDD**

Mme Mari Matsumoto, gestionnaire de portefeuille en chef au Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaire (bureau du FASM) du PNUD, a informé le Conseil d'orientation de l'état financier du Fonds du Programme ONU-REDD et présenté la section financière du rapport annuel du Programme ONU-REDD pour 2013. Elle a exposé les contributions et les engagements au Fonds sous forme cumulée. En 2013, des dépôts d'un montant de 60 millions de dollars É.-U. ont été reçus, 52 millions de dollars É.-U. ont été virés aux programmes approuvés par le Conseil d'orientation et 32 millions de dollars É.-U. dépensés. De manière cumulée, le Fonds démontre un bon fonctionnement, ses taux de dépôt, de virement et de dépenses augmentant régulièrement. Mme Matsumoto a également fourni des explications sur le processus assurant la transparence et la responsabilité dans la structure de contrôle, la gestion financière et l'établissement de rapports du Programme ONU-REDD.

## **2c. Rapport annuel 2013 du Programme ONU-REDD**

Mme Linhares-Juvenal a présenté le cinquième rapport d'avancement annuel consolidé du Fonds du Programme ONU-REDD (rapport annuel 2013). Sa teneur, sa structure et sa conception ont été considérablement remaniés afin de clarifier la communication des résultats de manière consolidée et intégrée, plutôt que de porter uniquement sur le mode d'exécution. Mme Linhares-Juvenal a précisé que le rapport portait sur l'exécution de l'appui aux préparatifs de la REDD+ et sur les résultats au niveau des pays, et qu'il présentait une consolidation des données détaillées et financières, les enseignements, les difficultés à surmonter et les chances à saisir, les perspectives et une analyse plus poussée afin de servir l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Les principales incidences de l'AAN par résultat, l'appui fourni par catégories et les difficultés et enseignements ont été décrits. Le total de dépenses (39,2 m de dollars É.-U.) de l'allocation totale pour l'AAN au 31 décembre 2013 (49,2 m de dollars É.-U.) se traduit par un taux d'exécution financière total de 80 pour cent. Il a été rappelé qu'il importait d'adapter l'appui aux besoins spécifiques des pays et de se rapprocher des autres initiatives afin de s'entendre sur les différences distinguant les démarches et promouvoir leur harmonisation.

Mme Atallah a évoqué dans leurs grandes lignes les Programmes nationaux jusqu'en décembre 2013, deux nouveaux Programmes nationaux étant approuvés (Colombie et Bangladesh), trois Programmes nationaux étant achevés et évalués (Indonésie, Tanzanie et Viet Nam en 2012), deux Programmes nationaux ayant été clos en 2013 et étant soumis à évaluation en 2014 (RDC et Philippines) et environ 4 500 personnes ayant été formées en 2013. Le montant total approuvé pour les Programmes nationaux en date de décembre 2013 s'élevait à 73,6 millions de dollars É.-U., dont 57,5 millions de dollars É.-U. ont été virés et 35,7 millions de dollars É.-U. cumulés ont été dépensés, esquissant une exécution financière totale d'environ 62 pour cent. Certains des enseignements à retenir concernaient la transition d'une phase à l'autre de la REDD+, laquelle n'est pas linéaire mais itérative, la nécessité de s'adapter aux changements de circonstances et d'interlocuteurs pendant la



durée de vie d'un Programme national et de définir le champ de la REDD+ en s'appuyant sur des analyses correctes des facteurs de déboisement et sur une vision de la REDD+ définie pour le pays.

Avis du Conseil d'orientation :

La représentante de l'Équateur a remercié le Programme pour l'appui reçu jusque-là par l'entremise du Programme national qui touche à sa fin, et évoqué l'intention de solliciter un appui ciblé afin d'accompagner les travaux en vue d'obtenir des paiements axés sur les résultats. Le représentant de la Norvège a félicité le Programme pour ses efforts, notamment pour sa promotion d'une approche inclusive de la REDD+, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes et la place accordée à la lutte contre la corruption ; il a noté la nette amélioration du rapport annuel, mieux illustré, évoquant mieux les difficultés et offrant davantage de détails financiers, et encouragé le Programme à poursuivre ces améliorations et à inclure une comparaison des chiffres cumulés et annuels. Il a également indiqué que la prorogation sans frais des Programmes nationaux était justifiée dans plusieurs cas, et encouragé le Programme à continuer d'atténuer les risques.

Le Bangladesh, le Sri Lanka et l'Argentine ont confirmé qu'il était nécessaire d'accorder des délais et des fonds supplémentaires aux Programmes nationaux, que le temps imparti devait dépendre des capacités du pays et que la qualité de la mise en œuvre devait primer sur des considérations d'exécution. Ils ont aussi fait valoir que les processus de consultation multipartites, un aspect important, prenaient du temps, et signalé qu'il importait de générer des enseignements auprès de tous les pays et de renforcer les mécanismes d'échanges Sud-Sud. L'Argentine a indiqué qu'il était nécessaire d'intégrer ces enseignements dans les Programmes nationaux qui débutent actuellement, car les références ont évolué par rapport aux pays ayant lancé leurs PN en 2008, et demandé davantage d'informations sur les critères et les modalités d'accès à l'appui de niveau 2. Le Honduras a souligné que les pays devaient définir une vision à long terme sur la REDD+ et planifier à l'avance ; il s'est félicité de la tenue au Panama d'un atelier régional de renforcement des capacités, et a recommandé que de telles réunions préparatoires régionales aient lieu à l'avenir avant chaque réunion du Conseil d'orientation.

Le secrétariat a souligné les travaux en vue pour resserrer les liens entre performance financière et progrès réalisés, et les séances à venir dans la réunion portant sur le tableau de suivi de Programme national, la révision du processus d'invitation des nouveaux Programmes nationaux et les recommandations émanant de l'évaluation du Programme ; il a également insisté sur la valeur du Programme en tant que plateforme de partage des connaissances.

Le Conseil d'orientation a pris note des informations du cadre de financement du Fonds du Programme ONU-REDD, et approuvé le rapport annuel 2013 du Fonds du Programme ONU-REDD. Voir la **décision 2**.

## **2d. Bilan et avancements du FCPF depuis la 16<sup>ème</sup> réunion du Comité des participants**

Mme Ellysar Baroudy, chef du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et du Fonds carbone, a dressé le bilan des récentes décisions du FCPF. Revenant sur l'issue de la 17<sup>ème</sup> réunion du Comité des participants, tenue immédiatement avant la 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation, elle a évoqué : l'élargissement du partenariat, les 47 pays du Fonds de d'appui à la préparation et

l'enveloppe approuvée de 34 millions de dollars É.-U. Elle a indiqué que chaque pays appuyé par le Fonds recevrait 3,8 millions de dollars É.-U., et que des fonds avaient été attribués au cours de la 17<sup>ème</sup> réunion à Madagascar et au Paraguay. Trois pays ont sollicité un examen à mi-parcours (Costa Rica, Indonésie et Ghana) et des fonds supplémentaires (5 millions de dollars É.-U. chacun). Elle a également précisé que le Fonds approchait de la moitié de son mandat.

Elle a également évoqué deux réunions récentes du Fonds carbone, durant lesquelles des pays ont présenté une note d'idée de projet (NIP) pour la réduction des émissions (ER-PIN) en vue d'être sélectionnés dans la réserve de projets du Fonds carbone (Costa Rica, Chili, Mexique, RDC, République du Congo, Ghana, Népal et Viet Nam) ; et elle a indiqué qu'environ 8 pays seraient finalement sélectionnés parmi les projets en réserve pour recevoir des paiements au titre des réductions d'émissions. Elle a également signalé que la tarification avait suscité des discussions, et que la coordination avec Programme ONU-REDD était en cours d'avancement.

Avis du Conseil d'orientation :

Les participants à la réunion du Conseil d'orientation ont souligné l'importance que revêt la coordination entre les initiatives multilatérales, bilatérales et autres. Le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où le Japon, le Programme ONU-REDD et l'Australie œuvrent en coordination sur le terrain, a été cité. Le FCPF et le Programme ONU-REDD ont été priés de travailler ensemble concernant le cadre méthodologique du Fonds carbone, les contrats et les conditions pour accéder aux fonds récemment approuvés par le FCPF mais ayant des implications dans l'ensemble des pays de REDD+.

Le secrétariat a répondu qu'il était conscient de la nécessité d'intégration et d'harmonisation à tous les niveaux. Concernant la coordination avec le FCPF, la coordination se fait en amont, dans le contexte de la conception des activités de préparation dans un pays donné, grâce à l'application du cadre commun de R-PP.

La représentante du FCPF a signalé que les conditions générales de l'accès au Fonds carbone faisaient présentement l'objet de discussions sous forme d'un processus de consultation, précisant néanmoins que les implications ne concernaient que les pays actuellement dans le Fonds carbone.

## **2e. Présentation des conclusions des séances d'information et de partage des connaissances**

*Plan de travail et budget 2015 de l'AAN, rapport de Clement Chilima, Malawi :*

Le budget 2015 a été rédigé en vertu d'un nouveau processus d'élaboration budgétaire, intégrant les recommandations du Conseil d'orientation à cet effet. Le nouveau budget proposé pour 2015, d'un montant de 24 millions de dollars É.-U., est destiné à assurer la continuité des opérations du Programme ONU-REDD et de l'appui technique aux pays. Dans le cadre de l'appui ciblé, l'AAN a aidé les pays partenaires, notamment ceux qui ont achevé leurs Programmes nationaux et ceux qui reçoivent un appui d'autres initiatives de REDD+ mais qui nécessitent une aide complémentaire. Il a également été souligné que le budget 2015 présentait une petite augmentation dans le domaine de l'engagement du secteur privé, et une réduction en matière d'économie verte.

*Implications des décisions de la COP 19 de la CCNUCC à Varsovie pour le Programme ONU-REDD, présentées par Maria Del Carmen, Équateur :*

La séance comprenait une présentation PowerPoint complète de l'évolution de la REDD+ sous l'égide de la CCNUCC, dont le point d'orgue a été le cadre de Varsovie pour la REDD+, ancrée dans les décisions de Cancún. Les points saillants et les principaux éléments pour les SNSF, NER, la MRV, les SIG et les stratégies nationales et plans d'action de REDD+ ont été esquissés durant la présentation, ainsi que les consignes de la CCNUCC pour les activités de démonstration.

*Stratégies nationales de REDD+, présenté par Dania Moreno, Paraguay :*

Durant cette séance ont été abordés des cas d'étude du Sri Lanka, de la Zambie et du Pérou, dont ont été dégagées des idées sur le moyen d'élaborer des plans d'action et des stratégies nationales de REDD+, en tenant compte des circonstances de chaque pays, en vue d'obtenir des paiements axés sur les résultats par un processus continu. L'importance de l'articulation avec tous les éléments de la préparation à la REDD+, en particulier les niveaux d'émission de référence et les systèmes nationaux de surveillance des forêts, a été soulignée, ainsi que celle des processus participatifs. Les principales difficultés mentionnées sont la coordination intersectorielle, les faiblesses institutionnelles, et le manque de visibilité sur les financements à long terme pour la REDD+.

*Point d'information concernant le sommet sur le climat du secrétaire général, par Edwin Usang, OSC Afrique :*

Cette séance a souligné l'importance que revêt le sommet sur le climat du secrétaire général pour renforcer les engagements des pays en matière de changements climatiques et la feuille de route pour la COP 21 de la CCNUCC à Paris. Le sommet sur le climat s'articulera en deux volets dans le domaine forestier : lutter contre le déboisement et accélérer la restauration des forêts – les pays boisés et les économies avancées seront invités à déclarer leurs ambitions en matière d'objectifs de déboisement.

*La REDD+ au-delà de 2015, présentation de Kenneth Peralta, Pérou :*

La séance consistait en une table ronde sur les enseignements dégagés dans le cadre de la REDD+ depuis 2007-2008, et sur les visions d'avenir pour la REDD+. Le ministre de l'Environnement du Pérou a mis en avant les complexités du processus de REDD+ appelant une simplification, afin que les principales parties prenantes puissent les comprendre. L'Indonésie est revenue sur les principales difficultés qu'a dû surmonter le pays, notamment le renforcement institutionnel, le cadre juridique et la persistance du sectoralisme, ainsi que l'importance des processus participatifs. Le représentant de la Commission européenne a indiqué la nécessité d'améliorer la collaboration et de résoudre les complexités dans la mesure du possible. Le représentant de l'OSC d'Amérique latine a fait valoir qu'il importait d'aborder la REDD+ dans le contexte national, en renforçant les processus internes et nationaux et en visant un équilibre des actions et des efforts de lutte contre le déboisement, ainsi que la nécessité d'élaborer des indicateurs spécifiques pour surveiller la participation.

*État des droits sur le carbone forestier, par Andrew White, RRI*

La séance comportait la présentation d'une nouvelle recherche, coordonnée par la RRI, sur l'état des droits sur le carbone, et les commentaires des autres membres de la table ronde, S.E. Pak Heru Prasetyo (chef de l'agence REDD+ Indonésie), Victor Armando Lopez Illescas (représentant des OSC en ALC), Chris Meyer (représentant des OSC dans les pays du Nord), Roberto Espinosa (Pérou). Les points saillants de la discussion portaient sur l'importance croissante des droits sur le carbone, sous l'influence de plusieurs facteurs, dont la multiplication des directives de la CCNUCC et les procédures liées au Fonds carbone. La recherche révèle que peu de pays se sont dotés au niveau national de cadres juridiques sur les droits sur le carbone et le commerce du carbone, mais que quelques-uns mènent des études pour identifier ces cadres juridiques. La discussion a confirmé qu'il s'agit là d'une question épineuse, S.E. Pak Heru Prasetyo indiquant que l'Indonésie était attachée à une approche "pas de droit, pas de REDD+", et que l'agence de REDD+ en Indonésie était le théâtre de nombreux débats sur la manière de définir les droits sur le carbone ; Roberto Espinosa a noté que les droits sur le carbone demeuraient une préoccupation pour les populations autochtones ; Chris Meyer a évoqué une structure positive et respectueuse des droits dans l'État d'Acre, remarquant que les perspectives sur la question des droits sur le carbone étaient variées. Dans l'ensemble, il a été admis qu'il pourrait être nécessaire de faire une plus grande part à la question foncière dans le contexte REDD+.

### **Séance 3 : Questions relatives à la stratégie et aux politiques**

#### **3a. Évaluation du Programme (1ère partie)**

Alain Frechette et Robert Hofstede, évaluateurs indépendants, ont présenté le rapport d'évaluation du Programme, décrit la méthodologie, le processus, les principaux commentaires reçus, les grandes conclusions et les recommandations. Il a été admis que la performance d'ensemble, qualifiée de "modérément satisfaisante," traduit le fait que de nombreux problèmes échappent au contrôle du Programme et sont liés à des facteurs externes. Mette Loyche-Wilkie du PNUE a présenté une réponse initiale de la direction du Programme, assortie de remarques générales acceptant entre autres toutes les recommandations adressées aux organismes du Programme ONU-REDD. Sa réponse comprenait des propositions d'action en réaction à chaque recommandation.

Avis du Conseil d'orientation :

La grande qualité du rapport a été louée, et les recommandations accueillies favorablement, ainsi que la réponse initiale des organismes concernant la manière de répondre aux recommandations. Des commentaires, résumés plus bas, ont été exprimés par les représentants du Danemark, du Bangladesh, de la CE, de la Norvège, du Japon, du Nigéria, de l'Équateur, du Panama, Tunisie, de TNC, de l'IAG et de l'UNPFII.

Les donateurs ont indiqué qu'ils avaient suivi de près le processus d'évaluation, mené à un moment charnière de la vie du Programme, et qu'ils reconnaissaient qu'une plus grande participation des représentants des pays en développement dans l'évaluation aurait été précieuse. Les donateurs ont

également confirmé les recommandations sur la nécessité de lutter contre les facteurs de déboisement, et se sont félicités du lancement récent par le Programme de l'initiative Afrique de l'Est sur le commerce illégal du bois et la REDD+, dont l'un des objectifs est précisément la lutte contre les facteurs de déboisement.

Les participants ont indiqué que l'une des difficultés était liée à la confusion entre les interventions du Programme ONU-REDD et d'autres (càd les projets relatifs au marché volontaire) au niveau des pays et l'attribution des résultats. La participation des parties prenantes a toujours soulevé des difficultés dans le secteur de la foresterie en général et ce, avant même le début de la REDD+ ; le Programme ONU-REDD ne constitue qu'une part de l'ensemble du processus de REDD+ et ne peut pas changer le monde, de sorte que la coordination revêt une grande importance.

Parmi les principaux atouts ressortant de l'évaluation, il a été noté que le Programme était stratégique et constituait une initiative importante touchant de nombreux pays. Une bonne occasion se présente de tirer parti des bonnes pratiques en matière d'engagement des parties prenantes. De même, le Programme est jugé apte à obtenir des résultats, en particulier au niveau des effets, sur divers aspects notamment celui des garanties et du FPIC, et il a légitimité à faire de la REDD+ une priorité internationale. Les taux de décaissement satisfaisants ont également été relevés.

Les participants sont également revenus sur les faiblesses du Programme telles que les a identifiées l'évaluation, évoquant : la coordination entre organismes, qu'il serait utile renforcer de manière conjointe, notamment dans l'élaboration des budgets et la mise en œuvre au niveau national ; la nécessité d'améliorer la coordination intersectorielle, et celle d'associer les secteurs de l'agriculture et du développement au niveau national. Le fait que la question de l'efficacité n'a pas été abordée dans le contexte de la réponse initiale de la direction des organismes, et le montant élevé des coûts de transaction sont d'autres sujets de préoccupation.

En ce qui concerne l'appropriation par les pays, l'éventualité a été évoquée que la participation limitée à l'évaluation pourrait traduire une moindre appropriation par les pays. Certains ont aussi suggéré qu'il importait de reconnaître le rôle du Programme dans l'élaboration d'approches parrainées par les pays. Les difficultés mentionnées doivent être résolues, et il est nécessaire d'améliorer la coordination et l'efficacité, et d'appuyer d'autres domaines. Un certain consensus s'est dégagé sur l'évolution du paysage de la REDD+ et la nécessité de prendre en compte le processus de la CCNUCC. La volonté se manifeste d'œuvrer ensemble pour que les besoins des pays soient bien pris en compte dans la nouvelle stratégie. L'importance du rapport a été reconnue pour le Programme et pour les pays où de nombreux enseignements méritent d'être partagés.

Deux des recommandations de l'évaluation ont été mises en exergue : celle de renforcer la collaboration avec le FCPF, et celle de prendre en compte d'autres parties prenantes, comme le secteur privé. Certains ont relevé qu'une collaboration soutenue existait entre le Programme ONU-REDD et le FCPF à ce jour, qui doit se poursuivre et être renforcée, mais qu'il serait absurde d'appeler le FCPF et le Programme ONU-REDD à fonctionner comme entité unique. On s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles l'évaluation n'abordait pas la question de l'engagement du secteur privé, surtout dans la mesure où le Conseil d'orientation ne compte aucun observateur pour le secteur privé. Peut-être serait-il utile, lors des futures discussions sur la structure du Conseil d'orientation, de revoir le rôle du groupe consultatif indépendant créé en 2009.

Le représentant de l'UNPFII, en ce qui concerne les populations autochtones, a réaffirmé la nécessité de renforcer la collaboration entre organismes et la participation des populations autochtones au sein des entités de coordination au niveau national, l'accès aux ressources étant l'une des conditions du respect des droits des populations autochtones (UNDRIP) au niveau national. Un autre participant a confirmé la recommandation consistant à résoudre les questions de droits et de régimes fonciers, appelant de ses vœux une forte implication des organismes de l'ONU.

Plusieurs participants ont indiqué qu'ils souscrivaient aux résultats de l'évaluation, et que la note globale était un bon point de départ pour saisir les occasions identifiées et renforcer les domaines où cela s'impose. En somme, le Conseil a reconnu l'existence de sujets de préoccupation qu'il convient de résoudre, appelant toutefois à garder à l'esprit que le Programme a été conçu à l'aune du paysage de la REDD+ existant à l'époque de sa création, que ce paysage a depuis changé, et qu'il incombe maintenant au Programme d'évoluer dans le contexte de l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

Réponse des évaluateurs :

Les évaluateurs ont remercié les membres du Conseil d'orientation pour leurs commentaires. Ils ont indiqué au Conseil que les recommandations relatives à la coordination avec le FCPF et à l'engagement du secteur privé étaient exposées plus en détail dans le rapport. Ils ont également fait valoir la différence considérable qui existait entre les avancées des pays et les divers niveaux d'avancement ; l'équipe reconnaît néanmoins un équilibre entre des considérations de contexte et propres au Programme lui-même. Ils ont admis qu'il était difficile d'isoler la REDD+ du Programme ONU-REDD. Ce qui importe, ont-ils conclu, c'est que le verre à moitié vide doit être rempli. En ce qui concerne les plans de travail et les budgets des organismes, il a été convenu que chaque organisme devait observer des règles strictes de comptabilité interne. En ce qui concerne la participation à l'évaluation, l'équipe a précisé qu'il y avait clairement du chemin à parcourir avant que les intentions ne se traduisent en action, et que la notion de gestion durable des forêts n'est pas un concept nouveau.

## Séance 4 : Programmes nationaux

### 4a. Point sur l'élaboration de nouveaux Programmes nationaux

#### Honduras

Le Honduras a présenté le contexte actuel du Honduras, le processus de REDD+ dans le pays et l'appui envisagé de la part du Programme ONU-REDD. Le Honduras envisage la REDD+ comme un moyen d'"améliorer la qualité de vie des femmes et des hommes grâce à la conservation, la gestion durable des forêts et la restauration des zones forestières dégradées." La stratégie du Honduras en matière de changement climatique comprend des volets d'adaptation et d'atténuation. Le pays possède plusieurs cadres juridiques et politiques propices à la REDD+, et il est associé à des partenaires multilatéraux (Programme ONU-REDD et FCPF) et bilatéraux (GIZ, USAID) sur la REDD+. Il souhaite solliciter 3,4 millions de dollars É.-U. auprès du Programme ONU-REDD afin de développer le cadre permettant la mise en œuvre de sa stratégie de REDD+, appuyer l'exécution de sa stratégie

nationale de REDD+ et se doter de capacités techniques et scientifiques afin de gérer durablement ses forêts.

## Ouganda

L'Ouganda a présenté la feuille de route de son processus de REDD+. Le but du R-PP est de préparer l'Ouganda à la REDD+, d'élaborer des solutions pour lutter contre les facteurs de déboisement, de doter le pays de la capacité technique d'exécuter la REDD+ et de veiller à la consultation des parties prenantes. L'Ouganda envisage la REDD+ comme un élément à intégrer dans le processus de développement vert du pays, et entend créer les dispositions gestionnaires et institutionnelles à cette fin.

Le portefeuille actuel des donateurs appuyant le pays a été présenté (FCPF, Programme ONU-REDD et bilatéraux), ainsi que la situation à ce jour et le planning (càd les principales échéances/étapes). Le but, consistant à étendre le couvert forestier de 15 pour cent à 24 pour cent, a également été évoqué, de même que l'appui sollicité auprès du Programme ONU-REDD sur les dimensions politiques de la stratégie et sur la mesure, notification et vérification (MRV). L'intention est de mettre à profit l'aide du Programme ONU-REDD pour catalyser ce qui se passe déjà dans le pays.

Avis du Conseil d'orientation :

Les membres du Conseil d'orientation ont recommandé que le Honduras fournisse un budget complet pour le pays, dans la mesure où il est déjà associé au FCPF et qu'il a amorcé des efforts de préparation à la REDD+. Le représentant des OSC pour l'Amérique latine a noté que l'allocation budgétaire nationale traduisait l'engagement politique du pays et qu'il conviendrait d'éclaircir cet aspect, le Honduras traversant une phase de transition et de restructuration. Il a également noté que le trafic de drogues et l'impunité constituent des facteurs de déboisement que la REDD+ peut contribuer à résoudre, ainsi que d'autres enjeux tels que les titres de propriété foncière. La prise en compte des avancées dans des domaines liés à la REDD+ mais n'étant pas classés comme tels contribuerait à limiter les doubles emplois et à mettre à profit les acquis. En outre, le Conseil d'orientation a recommandé que les besoins de REDD+ soient dissociés de la "bulle technique", que les parties prenantes locales soient intégrées et les bonnes pratiques existantes améliorées. Le représentant des OSC pour l'Afrique a demandé comment les populations autochtones et la société civile sont représentés au comité national en Ouganda et noté la défiance entre le gouvernement et la société civile, s'enquérant de la manière dont ce fossé sera comblé. La représentante du FCPF s'est félicitée de la complémentarité entre l'appui apporté à l'Ouganda par le Programme ONU-REDD et le FCPF, admettant que des ressources supplémentaires sont nécessaires. Elle a également évoqué la mission conjointe et l'évaluation de l'état d'avancement des préparatifs menés en juin, et noté qu'il importait de veiller à ce que la capacité d'absorption et les progrès de l'Ouganda dans la mise en œuvre de l'appui existant ne soient pas entravés par l'appui envisagé par l'entremise de l'ONU-REDD.

L'Ouganda a répondu que le Programme national détaillé serait présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'orientation, et qu'un représentant des OSC siégeait déjà au comité national pour les politiques climatiques, que rejoindront deux autres membres supplémentaires provenant des communautés tributaires des forêts et des OSC. Un plan pour l'engagement des parties prenantes existe également, les dissociant par géographie et centre d'intérêt. Tous ces éléments ont

leur place aux niveaux national et infranational. L'Ouganda a également approuvé les commentaires du FCPF, et confirmé que la mission conjointe contribuait à la complémentarité.

Le Conseil d'orientation a pris note des besoins budgétaires estimatifs du Honduras et de l'Ouganda et de l'avancement de la préparation des R-PP, et les invite à présenter formellement leurs Programmes nationaux lors de la treizième réunion du Conseil, en tenant compte des recommandations formulées par le Conseil d'orientation. Voir la **décision 3**.

À la suite des présentations par les pays, Mme Atallah a évoqué l'approche proposée pour l'élaboration d'une nouvelle réserve de projets. Le processus en vigueur, employé pour inviter les pays à présenter leurs Programmes nationaux à l'examen du Conseil d'orientation, a été passé en revue. Il a commencé par la création d'un groupe de travail lors du CO5, et prévoit l'approbation des critères employés pour le classement prioritaire des pays invités à présenter leurs Programmes nationaux. En vertu de ce processus, les six derniers pays sélectionnés et invités ont été l'Argentine et le Honduras (Amérique latine et Caraïbes), le Bangladesh et la Mongolie (Asie-Pacifique), et la Côte d'Ivoire et l'Ouganda (Afrique). Les circonstances externes et internes ayant changé, un nouveau processus devait être établi pour réunir les projets en réserve, et Mme Atallah a présenté l'approche proposée, qui prévoit le rétablissement du groupe de travail, le remplacement des critères existants par une manifestation d'intérêt par les pays partenaires, et la révision du mandat du groupe de travail pour lui permettre d'évaluer les manifestations d'intérêt reçues.

Le représentant des OSC pour l'Amérique latine s'est réjoui que ce processus fasse une place plus importante aux demandes des pays, et il a suggéré que les recommandations de l'évaluation soient prises en compte dans le nouveau processus envisagé. Il a de nouveau souligné la nécessité d'intégrer, dès les premières étapes de la préparation, une vision de la REDD+ dans les circonstances propres à chaque pays.

Le Conseil d'orientation a approuvé l'approche proposée en vue de créer une réserve de Programmes nationaux sous forme de manifestations d'intérêt, dans les termes prévus par le document d'information de la séance ([UNREDD/PB12/2014/4a/pipeline](#)). Il a en outre réactivé le groupe de travail du Conseil d'orientation, lui donnant mandat d'examiner les manifestations d'intérêt et de choisir les nouveaux pays susceptibles d'être appuyés par des Programmes nationaux. Les membres du Conseil d'orientation ont été invités à se porter volontaires pour participer au groupe de travail qui sera mis sur pied dans les deux semaines suivant la douzième réunion du Conseil d'orientation. Voir la **décision 4**.

#### **4b. Présentation du tableau de suivi des performances des Programmes nationaux**

Mme Atallah a présenté pour information l'outil de suivi des performances des Programmes nationaux, et les observations des membres du Conseil d'orientation. Compte tenu de l'essor du Programme, passé de neuf expériences pilotes à 53 pays, ce point répondait à une demande du Conseil d'orientation, désireux d'avoir un aperçu du portefeuille et de juger dans ses grandes lignes de l'avancement des Programmes nationaux. Le système proposé d'analyse des données, évaluation et notification pour la REDD+ (*REDD+ Analysis of Data, Assessment and Reporting* ou RADAR en anglais) a été présentée. Les informations concernant le système RADAR proviennent de l'outil de suivi du secrétariat, le processus étant jalonné d'étapes, des rapports annuels et semi-annuels des



Programmes nationaux et des rapports financiers des organismes. Ces données sont agrégées et comparées avec les données qualitatives et de fond, de sorte de les distinguer des aspects strictement quantitatifs. L'objet est d'élaborer des cartes interactives et de faire en sorte que RADAR devienne un outil Web en temps réel, directement alimenté par les pays, le secrétariat étant garant de sa qualité. Au titre de la présentation, les efforts et processus nécessaires à l'obtention des cibles ou des résultats désignés par les Programmes nationaux ont été illustrés afin de mieux mettre en exergue la complexité soulevée par le respect des cibles et des jalons.

Cette introduction a été suivie d'une présentation par Patricia Serrana, de l'Équateur, sur les directives en matière de consultation pour la REDD+ en Équateur. Les antécédents et le processus d'élaboration des directives, ainsi que l'objectif et le champ des directives, notamment l'importance du FPIC, ont ainsi été évoqués, et un point d'information a été proposé sur le processus en cours et les prochaines étapes.

Avis du Conseil d'orientation :

La Norvège, le Danemark et le Paraguay se sont félicités de la proposition innovante que constitue le tableau de suivi, et notamment de l'emploi de paramètres qualitatifs en complément des indicateurs quantitatifs et liés aux processus. En réponse à une question de la Norvège, une précision a été apportée concernant le lancement du tableau de suivi, prévu lors de la réunion du Conseil d'orientation de novembre 2014. Une clarification a été apportée sur le FPIC et le champ d'application des directives pour la consultation en Équateur, lesquelles ne s'appliquent pas aux secteurs miniers et hydrocarbures, en conformément aux dispositions constitutionnelles du pays.

## Séance 5 : Point sur l'AAN

### 5a. Appui propre aux pays

Mme Linhares-Juvenal a signalé l'augmentation constante de l'appui propre aux pays, dans le cadre de la modalité d'aide dite "appui aux activités nationales de REDD+ - cadre du Programme global 2011-2015", qui constitue désormais un outil important pour la fourniture d'un appui plus adapté et plus prompt par le Programme ONU-REDD. Dans sa présentation, Mme Linhares-Juvenal a donné un aperçu actualisé de l'exécution de l'adossement et de l'appui ciblé, et clarifié les options possibles pour bénéficier d'un appui propre aux pays au titre de l'AAN, en d'autres termes les processus d'adossement, d'appui ciblé et d'évaluation des besoins des pays.

La présentation a notamment mis en évidence que l'adossement aux Programmes nationaux et à l'appui ciblé constitue un pilier de l'appui de l'ONU-REDD aux pays, et indiqué que les demandes d'adossement pouvaient être adressées directement à l'organisme chef de file pour le domaine d'activité en question. En 2013, près de 6 millions de dollars É.-U. ont été consacrés à l'adossement et 37 pays ont été aidés. Fin juin 2014, 8,4 millions de dollars É.-U. avaient été approuvés pour l'appui ciblé, à la suite de 29 demandes des pays et d'une demande régionale pour les îles du Pacifique. Les résultats obtenus au Kenya, en Indonésie, au Bangladesh et au Paraguay grâce à l'appui

ciblé et à l'adossement ont également été esquissés. Les informations détaillées figurent au rapport annuel 2013.

La prorogation de la date limite de l'appel à propositions pour les évaluations des besoins des pays au 25 juillet 2014 a également été annoncée.

Mme Alexandra Saénz, du Fondo Nacional de Financiamiento Forestal (FONAFIFO) au Costa Rica, a complété la présentation du secrétariat en évoquant succinctement l'avancement de l'appui ciblé pour le Costa Rica. La demande d'appui ciblé du Costa Rica en vue de concevoir une approche pour le système d'information sur les garanties, en conformité avec les garanties de la CCNUCC (décision 1/CP.16) a été approuvée en 2012 pour un montant de 225 000 dollars É.-U. Jusqu'à juin 2014, plusieurs résultats ont été signifiés, notamment la création d'une méthodologie pour l'élaboration des indicateurs, un outil d'actualisation constante du système, et la validation d'un premier groupe d'indicateurs.

Avis du Conseil d'orientation :

La publication en ligne de la présentation PowerPoint a été demandée afin qu'elle soit disponible au plus grand nombre de personnes, et le Costa Rica a été félicité à ce sujet. Un exemple a également été sollicité de proposition conjointe d'appui ciblé par les populations autochtones et un pays.

Davantage d'informations ont été demandées concernant les détails financiers de l'appui ciblé, notamment ses éventuelles limites. Mme Linhares-Juvenal a indiqué qu'aucun montant limite n'avait été fixé, mais que l'évaluation des besoins des pays était conçue pour évaluer les besoins et le champ des travaux envisagés, et que le montant sollicité serait calculé en fonction de cette évaluation.

L'élaboration du mécanisme d'appui ciblé a impressionné les intervenants, l'augmentation du montant témoignant de la demande et du succès de l'appui ciblé et de l'adossement. Il convient de poursuivre dans ce sens, car il s'agit d'une composante cruciale du Programme. Le secrétariat a été remercié pour avoir appelé les organismes à aider et faciliter le processus.

#### **5b. Point sur l'Académie pour la REDD+**

**(Cette séance a eu lieu mardi soir, avant la séance 5a).**

M. Tim Christophersen (PNUE) a fait le point sur la création de l'Académie pour la REDD+, indiquant qu'à ce jour, l'élaboration de l'Académie pour la REDD+ avait considérablement progressé. Des ateliers de conception d'une journée ont eu lieu pour la région Asie-Pacifique (le 7 mai 2014), pour l'Afrique (le 13 mai 2014), pour l'Amérique latine et les Caraïbes (le 29 mai 2014), avec la participation de 38 pays partenaires du Programme ONU-REDD ainsi que les représentants des OSC et des populations autochtones. Les ateliers ont généré des contributions positives et constructives concernant le champ, les objectifs, le cursus et la conception de l'Académie pour la REDD+.

L'université de Yale assurera la conception pédagogique du cursus et décernera des certificats aux diplômés des sessions régionales de l'Académie. L'Indonésie (pour l'Asie-Pacifique), l'Argentine (pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et le Nigéria (pour l'Afrique) ont offert d'accueillir les premières sessions régionales de l'Académie pour la REDD+ en 2014 et en 2015. Les sessions régionales

ultérieures de l'Académie pour la REDD+ seront accueillies par les pays qui le proposent à tour de rôle. M. Levis Kavagi, coordonnateur de l'Académie pour la REDD+, a été présenté. Les membres du Conseil d'orientation ont été invités à participer au groupe consultatif, avec un pays par région au minimum et un représentant du secteur privé, des OSC et des populations autochtones.

Avis du Conseil d'orientation :

La création de l'Académie pour la REDD+ a été accueillie avec les félicitations du Conseil d'orientation, qui a souligné l'intérêt de l'Académie pour la REDD+ en termes de capacités pour la REDD+ à tous les niveaux (national, régional et mondial). Le cursus servira de formation pratique grâce à la collaboration entre les pays et viendra compléter d'autres initiatives, comme la CBR+. En réponse à une interrogation sur le besoin de renforcer les capacités, il a été précisé que l'évaluation des besoins des pays menée conjointement par le FCPF et le Programme ONU-REDD en 2012 avait révélé un besoin important de renforcement des capacités dans les pays pour la REDD+.

### **5c. Update on la REDD+ à assise communautaire**

M. Charles McNeill (PNUD) est revenu sur les grandes lignes de l'élaboration et du lancement de la REDD+ à assise communautaire (CBR+). Lors de la dixième réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, tenue en juin 2013 à Lombok (Indonésie), une enveloppe de 4 millions de dollars É.-U. allouée par le gouvernement de la Norvège avait été approuvée pour appuyer la CBR+. Celle-ci consentira directement des subventions aux populations autochtones et aux communautés locales afin de leur permettre de participer pleinement à la conception, la mise en œuvre et le suivi des préparatifs de la REDD+, et de dégager au niveau local des expériences, des enseignements et des recommandations qui contribueront aux processus nationaux de REDD+. Cette démarche s'inscrit dans les travaux pour l'engagement des parties prenantes. Elle est exécutée en partenariat avec le Programme de Micro Financements (PMF) du PNUD-FEM, et des subventions d'un montant maximum de 50 000 dollars É.-U. seront décaissées en application d'un système éprouvé : le mécanisme décentralisé de subvention du PMF. Près de 90 pour cent des fonds iront directement aux pays.

Depuis le dernier Conseil d'orientation, plusieurs progrès ont été réalisés : six pays pilotes, le Cambodge, la RDC, le Nigéria, le Panama, le Paraguay et le Sri Lanka, ont été confirmés, soit deux pays dans chaque région possédant des Programmes nationaux ; la coordination et les dispositions de financement ont été définies ; les parties prenantes ont été consultées ; des comités directeurs nationaux pour la CBR+ ont été formés, et les plans de travail et budgets élaborés. Le Programme sera officiellement lancé le 14 mai.

Avis du Conseil d'orientation :

Les participants ont noté que la CBR+ était une initiative facilitant l'implication des PA dans le processus de REDD+ et dispensant des subventions. Ils se sont réjouis d'observer de telles réussites au sein du Programme en un laps de temps si court, prônant son élargissement. De ce fait, les donateurs et le Programme devraient accroître leur appui à cette initiative. Certains ont demandé si la CBR+ concernait l'engagement du secteur privé. La CBR+ peut contribuer à étayer des actions sur

le terrain, ce dont les communautés sont demandeuses. Elle contribuera à renforcer les efforts de conservation des forêts. Il importe donc de travailler avec les communautés pour la REDD+, et d'appuyer cette initiative. Des exemples ont été cités de structures et de lois au Pérou qui appuient les forêts à gestion communautaire. Il faut qu'une plateforme de foresterie à gestion communautaire s'ancre dans la REDD+. Le représentant pour le Nigéria a indiqué que les structures pour la CBR+ seraient en place au Nigéria d'ici à fin du mois, et que les OSC et les communautés locales seraient sensibilisées.

Il a été rappelé qu'il importe d'associer la société civile et les communautés tributaires des forêts à la REDD+. Dans un deuxième temps, faisons au mieux pour mettre en œuvre la CBR+ au plus tôt : plus vite ces programmes seront opérationnels sur le terrain, plus la REDD+ en bénéficiera en Afrique. Cela contribuera aussi à réfuter les sentiments négatifs de certaines communautés en Afrique. Il a été suggéré qu'une cible en termes de versements des fonds soit assignée au personnel du Programme comme outil de contrôle et stipulée dans les évaluations de la performance. Par ailleurs, une augmentation du plafond des subventions au-delà de 50 000 dollars É.-U. permettrait de résoudre des problèmes plus importants. Ce type de projets doivent aussi s'inscrire dans la durée. Grâce à la CBR+, les communautés peuvent s'impliquer directement et le déboisement peut être freiné. Les populations pourront mesurer le carbone de leurs forêts et le dissiminer. Elles pourront ainsi contribuer directement à la gestion des forêts et à la REDD+. La CBR+ devrait être étendue à d'autres pays.

M. McNeill a répondu aux commentaires en faisant remarquer ce qui suit : les sociétés telles que les initiatives commerciales des communautés devraient pouvoir prétendre au programme, en dehors de quoi la CBR+ doit viser les communautés plutôt que le secteur privé. Il est disposé à se rapprocher du Pérou, par exemple par l'entremise du spécialiste régional de l'engagement des parties prenantes du Programme. M. McNeill a précisé que les responsabilités de la CBR+ devraient être partagées avec les OSC. Il admet que ce facteur devrait être considéré comme très prioritaire pour le personnel du Programme, mais signale qu'il sera peut-être difficile de le stipuler dans les examens de la performance. Et la possibilité se présentera peut-être à l'avenir de relever les niveaux de financement.

## Séance 6. Demandes d'allocation de fonds

### 6a. Plan de travail et budget 2015 de l'AAN

Mme Linhares-Juvenal a présenté le plan de travail et le budget 2015 proposés pour l'appui aux activités nationales de REDD+ : document-cadre du Programme global 2011-2015 (AAN), qui avait aussi été débattu lors de la séance d'information la veille. Des détails ont été fournis concernant les composantes et l'approche stratégique adoptées, axées de plus en plus sur l'établissement de capacités techniques pour renforcer l'appui aux pays sous forme d'adossement aux Programmes nationaux et d'appui ciblé. Les observations reçues du Conseil d'orientation, notamment concernant les priorités, et la manière dont ont été suivies ces observations, ont été résumées, et les points saillants mis en exergue par résultat. Il a également été précisé que le budget était destiné à satisfaire les besoins des pays, lesquels sont susceptibles d'évoluer. Le budget total de l'AAN de 24,4 millions de dollars É.-U. pour 2015 a également été présenté sous forme ventilée.

Avis du Conseil d'orientation :

Revenant sur les recommandations de l'évaluation et soulignant que le budget a des incidences au-delà de 2015, le Conseil a fait valoir l'importance de l'harmonisation et de la coordination. Pour l'année 2015, il pourrait être envisageable d'intégrer l'application de certaines des recommandations de l'évaluation. La Norvège a signalé son accord avec le plan de travail, appelant notamment de ses vœux des résultats en termes d'intégration des considérations de genre et de lutte contre les facteurs de déboisement. Aucun plan n'étant annexé au budget/au plan de travail pour le pour le cadre de suivi a donné lieu à des questions.

Mme Linhares-Juvenal a répondu aux commentaires en confirmant qu'il importait de se référer à l'évaluation pour ce processus, notant toutefois que l'évaluation n'était pas encore achevée lors de l'élaboration du budget et du plan de travail pour 2015. Malgré cela, plusieurs aspects du budget/plan de travail traduisent certaines recommandations de l'évaluation. Elle a confirmé qu'il s'agissait d'un processus, pour lequel la contribution des pays est précieuse. Mme Linhares-Juvenal a signalé que le secrétariat appelle à un meilleur engagement des pays à cet égard, souhaitant pouvoir travailler avec eux pour observer les recommandations de l'évaluation ; elle a ajouté qu'elle espérait que les organismes de l'ONU et le secrétariat étaient disposés à entreprendre une réflexion sur les recommandations de l'évaluation et à les appliquer durant la mise en œuvre de l'AAN. Elle a convenu de l'importance des recommandations de l'évaluation, espérant que le secrétariat serait en mesure de notifier au Conseil d'orientation lors de sa prochaine réunion la manière dont les recommandations de l'évaluation ont été appliquées. Elle a également signalé que les principaux domaines de travail identifiés par la Norvège sont appuyés par le Programme et figurent dans le plan de travail. En ce qui concerne le cadre de suivi, son calendrier a été fixé en relation avec le processus de planification pour l'élaboration du budget et du plan de travail. Ce calendrier sera mis à jour à mesure que se poursuit le plan de travail 2015 et à la lumière des deux réalisations supplémentaires, pour être présenté lors de la prochaine réunion du Conseil d'orientation. L'élaboration du cadre de suivi d'ensemble pour le Programme ONU-REDD a également été annoncée. En ce qui concerne les niveaux budgétaires pour les pays, le budget est conçu afin de faciliter les travaux en cours, en préservant les capacités opérationnelles et techniques du Programme, et il est conforme à l'actuel niveau de financement. À mesure que des fonds sont débloqués, le Programme sera peut-être en mesure d'augmenter l'allocation financière pour l'appui ciblé en 2015.

Le Conseil d'orientation a approuvé le plan de travail et le budget révisés pour la 4<sup>ème</sup> année (2015) de l'“appui aux activités nationales de REDD+ : cadre du programme global 2011-2015” (AAN) et l'allocation de 24 432 943 dollars É.-U., comme stipulé au formulaire de demande de fonds. Voir la **décision 5**.

## **6b. Présentation des Programmes nationaux**

### **Argentine**

Au cours de cette séance, le point focal ONU-REDD pour l'Argentine, M. Leandro Fernández, a demandé au Conseil d'octroyer à titre exceptionnel le statut d'observateur ponctuel à un représentant de la société civile d'Argentine. Le statut d'observatrice ponctuelle a été accordé à Mme Liliana Ortega, d'ECONDS. M. Leandro Fernández a ensuite présenté le Programme national REDD+ de l'Argentine, mentionnant notamment :

- un état des lieux des forêts en Argentine
- le processus de R-PP
- le Programme national ONU-REDD
- la structure de gestion nationale pour la REDD+

À l'issue de sa présentation, il a invité Mme Ortega à transmettre les commentaires de la société civile argentine. Ayant apprécié la présentation et les progrès réalisés, elle a indiqué que depuis la présentation informelle lors du CO11, le processus national avait été plus ouvert à la participation des organisations nationales. Elle a remercié M. Fernandez pour le processus de consultation avec les populations autochtones et invité le gouvernement et l'ONU de travailler plus étroitement à l'établissement de la structure financière de la REDD+. Elle a noté que la Loi forestière argentine avait promu des changements significatifs et permettait d'orienter les ressources en garantissant des structures solides et transparentes.

Observations du secrétariat :

Mme Atallah a présenté succinctement le formulaire de demande de fonds, indiquant que le dossier transmis par l'Argentine pour son Programme national était complet et conforme aux conditions. Le secrétariat a relevé d'importantes améliorations apportées au R-PP depuis l'exposé d'information lors du CO11, notant que la plupart des recommandations du Conseil avaient été intégrées. Des extraits du formulaire de demande de fonds ont été présentés, évoquant notamment la nécessité d'évaluer l'économie politique des matières premières contribuant au déboisement et les moyens d'aborder cette question, la nécessité de déterminer la capacité d'absorption en rapport avec les ambitions et la taille du programme, et la nécessité de renforcer certains aspects liés aux garanties, aussi bien en termes d'approche ou d'allocation budgétaire que pour préciser les moyens de mettre en place un solide processus de garanties à l'aide d'autres ressources. Le secrétariat a conseillé que le Conseil d'orientation approuve la demande d'attribution de fonds pour l'Argentine, en tenant compte des commentaires fournis dans les examens indépendants et par le secrétariat dans le formulaire de demande. Les questions relatives à l'équilibre des pouvoirs doivent faire l'objet d'une attention particulière, étant donné le rôle prééminent de la production de matières premières parmi les causes du déboisement, de même que les garanties.

Avis du Conseil d'orientation :

Le Danemark a demandé si la mise en œuvre serait cordonnée avec le FCPF et d'autres initiatives dans le pays et si d'autres précisions seraient apportées, compte tenu de la coïncidence des calendriers de mise en œuvre. Le Panama a soulevé des questions relatives aux terres, et les observateurs pour les OSC ont insisté sur l'importance cruciale du FPIC, puisque le Programme national indique que les consultations avec les parties prenantes n'étaient pas requises. La question de la date de la consultation a ensuite été posée. L'Équateur a rappelé les observations formulées lors du CO11, notant que la proposition doit stipuler clairement la manière dont le FPIC et les autres processus connexes seront appliqués, en distinguant tout particulièrement le mode de consultation

approprié pour différentes circonstances, et signalé que le cadre de Varsovie pour la REDD+ formulait des directives sur les systèmes de garanties selon les circonstances nationales, et que le Programme ONU-REDD intégrait ces critères dans ses objectifs. Davantage de renseignements sur l'engagement du secteur privé ont également été sollicités.

Réponse du représentant de l'Argentine :

M. Fernández a indiqué qu'en ce qui concernant l'engagement des parties prenantes, l'Argentine était ouverte à toute suggestion permettant d'avancer sur ce volet et disposée à tirer les leçons de l'expérience d'autres pays, tels que le Brésil. L'Argentine est en train de signer un accord de subvention avec le FCPF, mais des difficultés ont été soulevées par les différences de processus institutionnels entre les fonds sollicités auprès de la Banque mondiale et de l'ONU. Le problème tient au décalage entre les processus, mais l'Argentine espère que le Programme national permettra de résoudre en partie cette question. En termes d'utilisation des terres, l'adoption de nouvelles lois établit désormais un cadre juridique qui pose les bases de ces travaux. En ce qui concerne les communautés, M. Fernández a reconnu qu'il importait de les impliquer dans le dialogue sur la REDD+, ce qui était l'objet du processus consultatif en cours. L'Argentine a suivi les directives du Programme, et bien que cette démarche n'ait pas été spécifiquement mesurée dans le temps, elle s'est inscrite dans un processus continu.

Concernant l'engagement du secteur privé, il s'explique par le fait que quantité de terres en Argentine relèvent de la propriété privée, dont près d'1 million d'hectares. Il existe plusieurs enjeux, dont le haut niveau de taxation sur les terres boisées et le fait que la conservation des forêts confère peu d'avantages aux propriétaires. Enfin, revenant sur les questions et observations liées aux garanties, M. Fernández a indiqué qu'elles étaient abordées de façon plus proactive et confirmé le projet de mise en place d'un système d'information sur les garanties.

Les commentaires du Conseil d'orientation à intégrer au document révisé de R-PP/Programme national :

1 – Prendre en compte dans le DPN les questions de FPIC et les consultations, en précisant à quel moment elles seront entreprises. Le CO recommande en outre qu'une analyse rigoureuse des besoins soit réalisée afin de déterminer auprès de qui, pourquoi et à quelle fin les consultations seront tenues.

2 – Réfléchir aux questions foncières et aux titres, qui recèlent un risque susceptible d'entraver la mise en œuvre du programme et de la REDD+ dans l'ensemble du pays ;

3 – Renforcer les considérations relatives aux garanties, aussi bien sociales qu'environnementales, en veillant à ce qu'elles soient conformes aux priorités et circonstances nationales et avec les directives de la Convention ;

4 – Veiller à ce que les structures de gestion adéquates soient en place, de sorte que le chevauchement entre la période de subventions pour les préparatifs de la REDD+ du FCPF et le PN ONU-REDD se renforcent et se complètent mutuellement plutôt que de susciter des goulets d'étranglement, puisqu'une même institution versera les deux ;

5 – L'intégration du secteur privé dans le comité directeur du PN a été louée, et il a été recommandé de prendre toutes les précautions pour prévenir les conflits d'intérêts et pour que la participation soit réellement propice à la coopération.

Le Conseil d'orientation a approuvé la demande de fonds de l'Argentine. Voir la **décision 6**.

### **Côte d'Ivoire**

Le point focal ONU-REDD de la Côte d'Ivoire, Marcel Yao, a présenté la proposition du Programme national de ce pays, en mentionnant notamment :

- le contexte de la REDD+ en Côte d'Ivoire
- la vision de la Côte d'Ivoire pour la REDD
- le R-PP
- et le rôle de la REDD+

#### Observations du secrétariat :

Mme Atallah a évoqué succinctement le formulaire de demande de fonds, indiquant que le dossier remis par la Côte d'Ivoire pour son Programme national était complet et conforme aux exigences. La Côte d'Ivoire a été félicitée pour la solidité et l'exhaustivité de son R-PP. Le secrétariat a également remarqué l'approche multipartite prévoyant l'implication du secteur privé. Cette proposition rend également compte de la coordination aux divers niveaux de mise en œuvre. Conscient de l'existence d'une multitude d'initiatives et la diversité des appuis offerts à la Côte d'Ivoire, le secrétariat a apprécié la forte appropriation du gouvernement, qui s'est traduite par la création de structures institutionnelles et de coordination solides et qui atténuent les risques d'étouffement des capacités de mise en œuvre. Remarquant la qualité du R-PP révisé, qui intègre les recommandations du CO11 et qui a reçu du FCPF, après évaluation, une note satisfaisante, le secrétariat a recommandé que le Conseil d'orientation approuve la demande d'attribution de fonds pour la Côte d'Ivoire.

#### Avis du Conseil d'orientation :

La proposition a été appuyée et la valeur de l'engagement des communautés remarquée. Les difficultés dans la mise en œuvre de la REDD+ que pourrait rencontrer la Côte d'Ivoire, qui possède un important secteur du cacao, ont été identifiées.

Le représentant des OSC pour l'Afrique a félicité la Côte d'Ivoire pour son plan sur les parties prenantes, l'encourageant à maintenir dans la phase de mise en œuvre le niveau d'implication des parties prenantes tel que le prévoit le plan.

#### Réponse du représentant de la Côte d'Ivoire :

Il a fait savoir que la moitié du pays était jadis boisée, et que ce couvert s'est considérablement réduit au cours des 40 dernières années. Le pays a consenti à résoudre ce problème, conscient que, faute de coordination interministérielle, les forêts risquaient de disparaître définitivement. En 2010, le gouvernement a réalisé que la REDD+ était le meilleur mécanisme à même de résoudre le déboisement et comportant une approche multisectorielle tout en faisant une place importante à l'égalité des sexes, comme le gouvernement. Aux fins de la collaboration, des réunions se tiendront tous les trois mois avec les trois organismes de l'ONU. Si le bois et le cacao constituent d'importants produits d'exportation pour la Côte d'Ivoire, la production de cacao glisse depuis quelques années, tandis que la production de caoutchouc a augmenté. Il a affirmé que le pays devait se diversifier, et qu'un plan d'utilisation des sols serait disponible dans les deux ans afin de contribuer à résoudre ce problème.



Le Conseil d'orientation a approuvé la demande de fonds de la Côte d'Ivoire. Voir la **décision 7**.

## Mongolie

Le point focal ONU-REDD de l'État de Mongolie, le secrétaire Batbold Jamsran, a présenté la proposition de Programme national, en mentionnant notamment :

- le processus de préparation à la REDD+
- la consultation des parties prenantes
- les objectifs du R-PP et la feuille de route
- le budget et la demande d'appui

### Observations du secrétariat :

Mme Atallah a évoqué succinctement le formulaire de demande de fonds, indiquant que le dossier déposé par la Mongolie pour son Programme national est complet et conforme avec les exigences. La feuille de route pour la préparation de la REDD+ a été évaluée et jugée relativement ambitieuse, à la fois en termes de financement et de prestations dans la période de trois ans envisagée. Le budget associé à certains résultats prévus semble un peu élevé, en particulier en relation avec l'engagement des parties prenantes et le partage d'information ; il est sans doute proportionné à l'immensité du pays et à la mobilité des populations autochtones. En revanche, aucun budget n'est prévu pour la création d'un mécanisme de dépôt de plainte, et il serait utile d'indiquer si et comment ce problème sera résolu. Dans l'ensemble, les risques identifiés ont été prévenus grâce à des mesures d'atténuation adéquates, en particulier la volonté politique d'un secteur à l'autre. Pour y remédier, il est préconisé d'envisager une approche multisectorielle. L'approche par étapes de la feuille de route, avec une stratégie axée sur la détermination des facteurs du déboisement a été accueillie favorablement. Pour revenir sur les examens indépendants et la stratégie proposée, le risque de saper les bénéfices en termes de conservation doit être évalué si certaines zones sont amenées à être déclassifiées. Notant le budget ambitieux et recommandant un examen approfondi des capacités d'absorption durant la préparation du document de Programme national, le secrétariat a recommandé au Conseil d'orientation l'approbation de la demande d'attribution de fonds pour la Mongolie.

### Avis du Conseil d'orientation :

Les avancées réalisées par la Mongolie ont été reconnues et le Conseil lui a adressé ses vœux de succès continu, et la proposition a été appuyée. La question a été posée à la Mongolie si elle avait envisagé des articulations entre ses vastes étendues de terre et les terres boisées. Il a été noté que la Mongolie conférait de la diversité à ce volet, en distinguant les populations des plaines de celle des hauts plateaux caractéristiques de ce pays. L'accent mis sur la REDD+ dans le cadre de l'économie verte a également été considéré comme positive. Dans une déclaration faite au nom du représentant des PA pour l'Asie-Pacifique, il a également été noté que le processus de REDD+ pourrait offrir une plateforme afin de mieux associer les populations autochtones, une étape initiale avant que ne soient débattues des questions plus fondamentales, telles que la reconnaissance des droits des populations nomades et des autres PA en Mongolie. La question de l'exploitation durable

des produits forestiers, en particulier le carburant, et l'intérêt d'associer les communautés locales ont également été soulignés.

Réponse du représentant de la Mongolie :

Un point d'information a été proposé sur la coopération avec les pays voisins et les difficultés des feux de forêt. Plus de 1 200 groupes d'utilisateurs des forêts ont été mentionnés, qui doivent être coordonnés. Il importe de gérer les terres pastorales en coordination avec les terres forestières. Le gouvernement prend aussi des mesures pour gérer plus durablement les forêts pour l'emploi de carburant.

Le Conseil d'orientation a formulé plusieurs commentaires à intégrer à la révision de R-PP/document de Programme national :

1 – La nécessité de déterminer les mesures les plus efficaces pour la gestion des risques d'incendie, dans la mesure où celles-ci pourraient avoir une forte prévalence et une incidence sur la performance du Programme national et les préparatifs de la REDD+ plus généralement.

2 – La nécessité d'associer un vaste éventail de parties prenantes, notamment les populations nomades compte tenu de leur rôle dans la gestion des pâturages aménagés et des pâturages libres, qui a une incidence sur les terres boisées.

3 – Reconnaissant la taille du pays et la multitude de parties prenantes et d'intérêts, les divers rôles et influences s'exerçant sur les facteurs doivent être identifiés en toute honnêteté.

4 – Le pays devrait mettre davantage l'accent sur les garanties et veiller à ce que les acquis en termes de conservation de la Mongolie ne soient pas perdus ; le processus de préparation de la REDD+ pourrait contribuer à régler les problèmes liés aux terres, à définir les interactions entre pâturages et forêts et à renforcer l'aspect social en relation aux PA et aux autres parties prenantes tributaires des forêts.

Le Conseil d'orientation a approuvé la proposition de financement de la Mongolie. Voir la **décision 8**.

**Une minute de silence a ensuite été observée par le Conseil d'orientation en hommage à Victoria Flores Aguilar, fondatrice et présidente de l'FEPROAH (Federación de Productores Agroforestales de Honduras), malheureusement décédée le 8 juillet 2014.**

## Séance 7 : Normes d'assurance de la qualité pour le niveau 2

Cette séance a été reportée.

## Séance 8 : Questions relatives à la stratégie et aux politiques (2<sup>ème</sup> partie)

### 8a. Élaboration de la stratégie du Programme

Mike Speirs, du secrétariat du Programme ONU-REDD, a présenté la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie 2016-2020. Il a signalé qu'il s'agirait d'un processus participatif, qui bénéficierait de l'appui du Meridian Institute. Il a aussi exposé le calendrier du processus et certaines des mesures consultatives à prendre, notant que la future stratégie du Programme sera l'un des principaux enjeux de la 13<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation.

Observations du Conseil d'orientation :

Les participants ont accueilli favorablement la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie. Certains ont souligné l'importance de la stratégie 2016-2020, souhaitant qu'elle soit solide et participative, qu'elle réponde aux besoins des pays et qu'elle soit finalisée au plus tard en mai 2015. La participation des OSC doit figurer au processus d'élaboration de la stratégie. Un appui a également été sollicité par le secrétariat afin de tenir les représentants des OSC au courant du processus. Le calendrier pour l'élaboration de la stratégie a été jugé relativement serré ; il conviendra d'allouer suffisamment de temps lors du CO13 pour examiner cette question.

Le Conseil d'orientation a ensuite entériné la feuille de route présentée pour la stratégie 2016-2020. Voir la **décision 9**.

#### **8b. Évaluation du Programme (suite de la séance 3a)**

M. Alain Frechette a pris la parole devant le Conseil d'orientation et annoncé que les évaluateurs avaient constaté que la 3<sup>ème</sup> recommandation de l'évaluation indépendante (concernant la collaboration entre le Programme ONU-REDD et le FCPF) était susceptible d'être mal interprétée, et a proposé que la formulation soit légèrement révisée afin d'en clarifier l'intention :

“Les organismes partenaires de l'ONU devraient approfondir leur collaboration avec le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque mondiale afin d'harmoniser pleinement leurs normes et approches, d'éviter les activités redondantes et de renforcer l'exécution conjointe selon les compétences des organismes participants.”

Le rapporteur du groupe de contact, Chris Meyer, observateur des OSC pour les pays du Nord, a indiqué au Conseil d'orientation que le groupe de contact s'était réuni le soir du 8 juillet, respectait les règles de parité entre les sexes et les régions. Le groupe a élaboré des ébauches de réponse au rapport d'évaluation, qui ont été transmises au Conseil d'orientation pour examen et commentaires. Le groupe de contact a expliqué qu'il s'employait à harmoniser ses réponses avec les directives de la CCNUCC.

Observations du Conseil d'orientation :

Le Conseil d'orientation a demandé que soit clarifiée, dans les réponses aux recommandations de l'évaluation, la distinction entre “accepte partiellement” et “accepte”, en particulier dans le contexte important des régimes fonciers. Il n'appartient pas au Programme de trouver des solutions aux questions foncières, et l'ajout d'une phrase stipulant que le Programme œuvrera avec les pays pour résoudre les questions foncières, par divers moyens, a été proposé. Les questions foncières devraient

être traitées dans le contexte national, il existe déjà au sein de nombreux Programmes nationaux et il revêt une grande importance pour les programmes en cours. Si l'importance de l'aspect foncier ne fait pas de doute, la 7<sup>ème</sup> recommandation a été rédigée de telle sorte qu'elle suggère une approche de projet, ce qui n'est pas compatible avec l'approche nationale du Programme. L'utilisation du terme "accepte partiellement" est déroutante et peut être mal perçue, le Programme ONU-REDD observant les directives internationales qui stipulent et appuient les droits des PA. Pour ces raisons, le Programme devrait entériner cette recommandation.

Réponse des représentants du groupe de contact :

Le groupe de contact a expliqué que certains éléments de la 7<sup>ème</sup> recommandation avaient été considérés par le groupe comme s'inscrivant au niveau du "projet", ce qui n'était pas conforme à la CCNUCC et au Programme ONU-REDD. Comme il est impossible au Programme ONU-REDD, a précisé le groupe de contact, de résoudre toutes les questions foncières avant de procéder à la REDD+, selon l'interprétation du texte par le groupe, les régimes fonciers devraient être considérés plus largement dans le contexte national. Il a aussi été recommandé que cette question soit abordée dans le cadre des travaux post-2015 du Programme.

Le coprésident pour les pays a ensuite proposé aux membres du Conseil d'orientation de supprimer le terme "partiellement" de la réponse du Conseil d'orientation, ce à quoi ont consenti les membres du Conseil d'orientation ; la réponse finale du Conseil d'orientation a ainsi été entérinée.

Le Conseil d'orientation a accepté les recommandations du groupe de contact, le texte final agréé étant ce qui suit :

Réponses du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD à la 1<sup>ère</sup>, 7<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> recommandation de l'évaluation indépendante du Programme :

Réponse à la R1 : Accepte :

La question sera résolue par la création d'une nouvelle stratégie 2016-2020 par un processus participatif auquel participent les représentants des parties prenantes.

Réponse à la R7 : Accepte :

Le Conseil d'orientation reconnaît l'importance de l'aspect foncier et le Programme ONU-REDD devrait contribuer aux efforts des pays en vue de résoudre les questions foncières conformément aux stratégies nationales, plans d'action et cadres juridiques de REDD+.

La question sera résolue par la création de la nouvelle stratégie 2016-2020 par un processus participatif auquel participent les représentants des parties prenantes.

Réponse à la R11 : Accepte

Le Conseil d'orientation reconnaît qu'il importe de réviser et simplifier la structure de gouvernance afin d'améliorer l'efficacité.

Le sujet sera abordé dans le cadre de la création de la nouvelle stratégie 2015-2020, en application du principe selon lequel la forme suit le fond, et par un processus participatif auquel participent les représentants des parties prenantes.

Mette Loyche-Wilkie, du PNUE, a présenté les neuf ébauches de réponses aux recommandations aux organismes de l'ONU, puis exposé le processus de finalisation et de mise en œuvre de la réponse de la direction.

Les membres du Conseil d'orientation ont ensuite convenu ce qui suit :

“Le CO approuve la réponse apportée aux trois recommandations de l'évaluation externe adressées au Conseil et prend acte de l'ébauche de réponse aux neuf recommandations adressées aux organismes de l'ONU-REDD et auxquels ceux-ci ont réagi ; le Conseil d'orientation demande au secrétariat du Programme ONU-REDD de compiler et finaliser la version consolidée de la réponse de la direction et de la transmettre au Conseil pour information.”

Voir la **décision 10**.

## Séance 9 : Clôture de la réunion

### 9a. Prochaine réunion du Conseil d'orientation

M. Mario Boccucci, chef du secrétariat, a annoncé que le 13<sup>ème</sup> Conseil d'orientation se réunirait soit en Tanzanie soit au Nigéria, dans la première moitié du mois de novembre 2014, qu'elle coïnciderait avec celle du FCPF, et que la réunion comprendrait une séance d'information d'une journée. Il a aussi indiqué que le secrétariat informerait prochainement les membres du Conseil d'orientation du lieu de la réunion.

Cela a été accepté par le Conseil d'orientation. Voir la **décision 11**.

### 9b. Décisions et conclusions

Les onze décisions provisoires des séances 1 à 8 ont été présentées par les coprésidents. Des clarifications ont été sollicitées pour la 7<sup>ème</sup> décision, et Mme Atallah a confirmé que le Conseil d'orientation n'avait pas de recommandation pour le Programme national de la Côte d'Ivoire.

Le représentant de l'Équateur a souhaité que des précisions soient apportées à la 9<sup>ème</sup> décision, et les coprésidents ont convenu que l'Équateur s'en chargerait. L'Équateur et le Panama ont demandé au secrétariat de souligner, au titre de la 9<sup>ème</sup> décision, qu'il importe de prévoir, dans l'élaboration de la stratégie du Programme ONU-REDD 2016 – 2020, des modalités appropriées pour fournir un appui technique et financier aux pays en phase de transition, afin d'élargir le champ des préparatifs de la REDD+ et lancer la pleine mise en œuvre des activités de REDD+, en vue d'accéder aux financements axés sur les résultats et de les obtenir ; il convient de garder à l'esprit que la clôture du Programme national conjointe n'équivaut pas à la finalisation des préparatifs de la REDD+. L'Équateur a exprimé la volonté de participer activement à la préparation du processus d'élaboration de la stratégie du

Programme ONU-REDD 2016 – 2020. Il a été confirmé que cette demande figurerait au compte-rendu de la réunion et non pas dans la décision, de sorte que les décisions du Conseil conservent le même niveau de détail.

Le représentant du FASM a recommandé qu'un texte supplémentaire soit ajouté aux 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> décisions afin d'éviter des complications comptables. Le texte suggéré est le suivant : "Sur demande aux trois organismes de l'ONU participants et au gouvernement, et avec leur accord, les allocations budgétaires par organisme peuvent faire l'objet d'une révision, sous réserve que l'enveloppe budgétaire totale demeure inchangée." Il a été décidé que cette mention figurerait dans les documents, plutôt que dans les décisions du Conseil, par souci d'efficacité.

Le Pérou a suggéré que le souhait du Pérou de se doter d'un Programme national soit mentionné dans la 4<sup>ème</sup> décision. Le coprésident a donné instruction que cela figure dans le procès-verbal de la réunion plutôt que dans les décisions.

Le Cambodge a demandé que le texte de la 10<sup>ème</sup> décision soit modifié pour inclure ce qui suit "... au Conseil d'orientation pour information." Les coprésidents et le secrétariat ont signalé que cela n'est peut-être pas exact. Le PNUE a ensuite suggéré que le texte soit remplacé par la formule suivante : "encourager les pays à prendre note des recommandations qui leur sont adressés." Cela a été convenu.

Les décisions du Conseil d'orientation ont été acceptées avec les changements proposés.

Le représentant du PNUD a rappelé que les membres pour les OSC siégeront par ordre de roulement, le mandat des nouveaux membres débutant dès le CO13, et a remercié les membres actuels du Conseil d'orientation pour leur travail et leur implication pendant leur mandat.

Les coprésidents ont déclaré la réunion close.

## Annexe 1 : Liste des participants

		Prénom	Nom	Représentant
1	M.	Leandro	Fernández	Argentine
2	M.	Haradhan	Banik	Bangladesh
3	M.	Pema	Wangda	Bhoutan
4	M.	Samreth	Vanna	Cambodge
5	Mme	Diana Marcela	Vargas	Colombie
6	Mme	Alexandra	Saenz	Costa Rica
7	M.	Marcel	Yao	Côte d'Ivoire
8	M.	Peter Aarup	Iversen	Danemark
9	Mme	Maria del Carmen	Garcia	Équateur
10	Mme	Patricia	Serrano	Équateur
11	M.	Nelson Saul	Ulloa	Honduras
12	M.	Masahiko	Hori	Japon
13	S.E. M.	Heru	Prasetyo	Indonésie
14	M.	Alfred Ndungu	Gichu	Kenya
15	M.	Clement Zephnat	Chilima	Malawi
16	M.	Alinafe Arthur	Chibwana	Malawi
17	S.E. M.	Jamsran	Batbold	Mongolie
18	M.	Gantulga	Bat-Ochir	Mongolie
19	M.	Resham Bahadur	Dangi	Népal
20	M.	Odigha	Odigha	Nigéria
21	M.	Tore	Langhelle	Norvège
22	Mme	Rannveig	Knutsdatter Formo	Norvège
23	M.	Candido	Mezua	Panama
24	M.	Carlos Alberto	Gomez	Panama
25	Mme	Dania	Moreno	Paraguay
26	M.	Gabriel	Quijandría	Pérou
27	M.	Gustavo	Suárez de Freitas	Pérou
28	M.	Kenneth	Peralta	Pérou
29	Mme	Giulliana	Labán	Pérou
30	Mme	Fabiola	Muñoz	Pérou
31	M.	Juan Diego	Ruiz	Espagne
32	M.	Manuel	Ruiz	Espagne
33	Mme	Laura	López-Ortum Collado	Espagne
34	M.	José Walter	Hermoza Jery	Espagne
35	M.	Anura	Sathurudinghe	Sri Lanka
36	Prof.	Wadawawatte L.	Sumathipala	Sri Lanka
37	Mme	Sayeda Ali Ahmed	Khalil	Soudan
38	M.	Nderinyanga	Evarist Nashanda	Tanzanie
39	M.	Rafik	Aini	Tunisie

Compte-rendu de la 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD,  
8-9 juillet 2014, Lima, Pérou

40	M.	Xavier Nyindo	Mugumya	Ouganda
41	M.	Davies	Kashole	Zambie
42	Mme	Aulikiki	Kauppila	Commission européenne
43	Mme	Ellysar	Baroudy	FCPF FMT
44	M.	Edwin Eyang	Usang	OSC - Afrique
45	M.	Kashif Majeed	Salik	OSC - Asie
46	Mme	Claire Ann	Martin	OSC - Pays du Nord
47	M.	Chris	Meyer	OSC - Pays du Nord
48	M.	Victor Armando	Lopez Illescas	OSC - ALC
49	M.	Lekumok Lemeria	Kironyi	PA - Afrique
50	M.	Alvaro Esteban	Pop Ac	PA - UNPFII
51	M.	Andy	White	Initiative pour les droits et ressources (IAG)
52	Mme	Janis Bristol	Alcorn	Initiative pour les droits et ressources (IAG)
53	Mme	Omaira	Bolanos	Initiative pour les droits et ressources (IAG)
54	M.	Sebastian	Snoek	Derecho, Ambiente y Recursos Naturales
55	M.	Duncan	Marsh	The Nature Conservancy (TNC)
56	Mme	Liliana	Ortega	ECONDS
57	M.	Timothy	Mealey	Consultant – Meridian Institute
58	M.	Gary	Decker	Consultant – Meridian Institute
59	M.	Alain	Frechette	Évaluateur indépendant
60	M.	Robert	Hofstede	Évaluateur indépendant
61	M.	Eduardo	Rojas Briaes	FAO
62	M.	Adam	Gerrand	FAO
63	Mme	Maria Jose	Sanz Sanchez	FAO
64	Mme	Tiina	Vahanen	FAO
65	M.	Jorge	Mesa	FAO
66	Mme	Serena	Fortuna	FAO
67	Mme	Catherine	Bodart	FAO
68	M.	Alberto	García de Romaña	FAO Pérou
69	Mme	Carla	Ramirez	FAO Pérou
70	Mme	Rebeca	Arias	Coordinatrice résidente de l'ONU
71	M.	Tim	Clairs	PNUD
72	M.	Charles	McNeill	PNUD
73	M.	Nik	Sekhran	PNUD
74	Mme	Gaya	Sriskanthan	PNUD
75	M.	Pierre Yves	Guedez	CRS du PNUD au Panama
76	Mme	Clea	Paz Rivera	CRS du PNUD au Panama
77	M.	Marco Antonio	Chiu	CRS du PNUD au Panama
78	M.	Bruno	Guay	CRS du PNUD au Panama
79	M.	Jose Arturo	Santos	CRS du PNUD au Panama
80	M.	Fernando	Pinel	CRS du PNUD au Panama
81	Mme	Elsie Gyekyawaa	Attafuah	PNUD Zambie
82	Mme	Lillian	Portillo	PNUD Paraguay



Compte-rendu de la 12<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD,  
8-9 juillet 2014, Lima, Pérou

83	M.	James	Leslie	PNUD Pérou
84	Mme	Mari	Matsumoto	Bureau du FASM du PNUD
85	Mme	Mette	Loyche Wilkie	PNUE
86	M.	Tim	Christophersen	PNUE
87	M.	Edoardo	Zandri	PNUE
88	M.	Ivo	Mulder	PNUE
89	M.	Daniel	Pouakouyou	PNUE
90	M.	Levis	Minkin Kavagi	PNUE
91	M.	Masa	Nagai	PNUE
92	M.	Gabriel David	Labbate	PNUE ROLAC
93	Mme	Daniela	Carrión	PNUE Équateur
94	Mme	Mirey	Atallah	Secrétariat ONU-REDD
95	M.	Mario	Boccucci	Secrétariat ONU-REDD
96	Mme	Helena	Eriksson	Secrétariat ONU-REDD
97	Mme	Thais	Linhares-Juvenal	Secrétariat ONU-REDD
98	Mme	Frances	Lim	Secrétariat ONU-REDD
99	Mme	Sharon Elizabeth	McAuslan	Secrétariat ONU-REDD
100	Mme	Jennifer	Ferguson-Mitchell	Secrétariat ONU-REDD
101	M.	Michael	Speirs	Secrétariat ONU-REDD